

**Délibération N° 2019-68**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 6 décembre 2019,  
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-3 et R719-101,  
**Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;  
**Vu** Le rapport du Commissaire aux comptes,

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Approbation du budget initial 2020**

Le Conseil d'administration approuve le budget initial de l'année 2020.

**Article 1 :**

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 1 555 ETPT sous plafond et 272 ETPT hors plafond ;
- 191 452 403 € d'autorisations d'engagement ;
- 162 017 841 € de crédits de paiement ;
- 149 060 183 € de recettes ;
- 12 957 658 € de solde budgétaire.

**Article 2 :**

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- 12 957 658 € de variation de trésorerie ;
- 5 308 € de résultat patrimonial ;
- 3 761 669 € de capacité d'autofinancement ;
- 12 957 658 € de variation de fonds de roulement.

**Article 3 :**

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

<b><u>Plafond d'emploi</u></b>	<b><u>Budget initial 2020</u></b>
Membres en exercice : 30	Membres en exercice : 30
Quorum : 15 membres présents physiquement	Quorum : 15 membres présents physiquement
Présents et représentés : 19	Présents et représentés : 19
<b><u>Dont :</u></b>	<b><u>Dont :</u></b>
Pour : 16	Pour : 15
Contre : 3	Contre : 2
	Absentions : 2

Fait à Lyon, le 9 décembre 2019  
La Présidente de l'Université Lyon 2  
Le Directeur Général des Services

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université Lyon 2.